REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 20 OCTOBRE 2022
Date de l'affichage : 20 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le
ID : 073-217302785-20221025-2022_62-DE

Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du VINGT-CINQ OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX
L'an Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : Mme NEYROUD Aurélie procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée
Mme URBAIN Aurélie

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire.

OBJET : ACTE NOTARIE – SERVITUDE ENEDIS LES VOLLATIERES

En date du 14 juin 2021, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de servitude ENEDIS/COMMUNE référencée DA24/039334 KOR – PROD HTA Hydro Lescherette 2, relative à la pose d'un câble HTA en sous-terrain au niveau de la parcelle cadastrée - Section E – Numéro 2139 – Les Vollatières, moyennant une indemnité forfaitaire de 15 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après le mandant) au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodrigues, notaire à 74 000 Annecy, 4 route de Vignières (ci-après le mandataire), à l'effet de :

- Signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 euros, ayant son siège social à Paris la Défense Cedex (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant,
- Faire toute déclaration,
- Passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il ait besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodrigues, notaire à 74 000 Annecy, 4 route de Vignières.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire